

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Développement d'un tourisme durable 4 saisons et attractivité d'une clientèle familiale

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT DES LACS DE PIERRE PERCEE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Claude GEORGE

RCS / SIRET

2	5	5	4	0	1	4	6	5				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
44 Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. Aménagements liés au pôle aventure parc (parcours accrobranches-tour multi activités-abri) déjà existant- agrandissement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Création d'un parcours « randonnée aventure » accessible à tous (20 ateliers)
- Création de 4 parcours ados/adultes
- Création d'une tour multi-activités d'une hauteur de 16-18 mètres, accessible à tous : cette tour fera partie intégrante du paysage et ne dépassera en aucun cas les arbres.

ces nouveaux parcours accrobranches seront situés en zone domaniale et une convention de mise à disposition foncière entre l'onf et le SMAL est contractualisée pour permettre ces aménagements. Il n'y a aucune coupe d'arbres envisagées.

Les travaux envisagés ne sont pas dans le périmètre par rapport au château de pierre percée et ne sont pas dans une zone protégée

4.2 Objectifs du projet

Afin de s'adapter aux enjeux de la transition écologique et de la diversification touristique, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée et de la Plaine souhaite engager des investissements destinés au développement d'un tourisme durable et à l'attractivité d'une clientèle familiale, compatibles avec la nécessité impérieuse de réaliser des économies d'énergie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Tour multiactivités :

Il faut un encrage par rapport pour la dalle béton (Pelleteuse-bétonnière)-La zone identifiée pour supporter le projet est accessible en bordure de route (facile d'accès sans détériorer le massif) et est construite sur le surplomb dans un devers, dans un remblai de terre.

L'emprise au sol pour cette construction est de 5*5 (entre 20 et 25 m²)

Parcours :

Sur les supports naturels, élagage sur 2 m de hauteur d'une partie pour faire les plateformes de connexion (sécurisation)-une cinquantaine d'arbres max seront concernés par ces aménagements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation de ces investissements générera la fréquentation touristique d'environ 40 personnes en instantanée jour en plus de la capacité d'accueil habituelle.

La période d'ouverture des sites d'activités se fera de mars à fin septembre comme actuellement.

L'objectif de ces investissements est la commercialisation des parcours supplémentaires générant des revenus supplémentaires pour le syndicat, des retombées indirectes pour le territoire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
0.9 ha arbres utilisés : 50 arbres	ha unité d'arbres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

BADONVILLER

Coordonnées géographiques¹ Long. 06° 9' 14.5" Lat. 48° 46' 97"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

//

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

//

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
			znieff type II "vosges moyennes" proximité de la znieff de type I de "Lac de pierre percée"
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Paysage remarquable de Lorraine "lac de Pierre Percée"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune
couverte par un plan de
prévention des risques
naturels prévisibles (PPRN)
ou par un plan de
prévention des risques
technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou
approuvé ?

Dans un site ou sur des sols
pollués ?

Dans une zone de
répartition des eaux ?

Dans un périmètre de
protection rapprochée
d'un captage d'eau
destiné à la
consommation humaine
ou d'eau minérale
naturelle ?

Dans un site inscrit ?

**Le projet se situe-t-il, dans
ou à proximité :**

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

4 kms de la ZPS Massif vosgien
7 Kms de la ZSC vallée de la Meurthe de la voivre à Saint Clément et tourbière de la
basse Saint Jean
7 Kms de ZPS et ZSC Hétraie sapinière de Bousson et grandcheneau

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On évacue aucun matériaux car servira de mise en forme de terrassement pour les aménagements et la mise en scène l'ancrage pour l'aménagement de la tour va générer peu de volume de matière
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur les travaux, -imperméabilisation de l'emprise de la tour ludique -équipement des arbres risquent de déranger la faune arboricole : avifaune et micromammifère.... compte tenu de la taille du massif forestier, la perturbation reste minime et la continuité écologique n'est pas rompue
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espèces patrimoniales susceptibles de fréquenter les lieux : Pic noir, Faucon pèlerin, Grand corbeau, Chouette de Tengmalm, ... => le projet perturbera peu ces espèces et leur nidification au vue de la taille du massif. En l'absence de roches sur le site, il ne constitue pas un lieu de reproduction pour l'avifaune rupestre. Sur le lac en lui même, on trouve du Cincle plongeur, Martin pêcheurs divers amphibiens (Crapaud commun, Grenouille rousse, Triton alpestre, Triton palmé, ...) => le site du projet surplombe le lac et ces espèces ne seront pas impactées

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

emprise de la tour :20 et 25 m²

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Zone de sismicité faible

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Impact du changement climatique sur les peuplements forestiers

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Le temps des travaux :
- arrivée des machines,
- circulation des ouvriers
- bétonnière au moment des fondations
Lors de l'exploitation :
- Plus de fréquentation (limité à 40 personnes instantanée jour)

Nuisances

Est-il source de bruit ?
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

-bruit des machines (pelleteuse, tronconneuse...)

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

-vibration des engins pendant les travaux
-vibration pour le perçage des arbres

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

-carburant des machines pendant les travaux

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Il y aura les déchets de l'élagage des arbres

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	-La création d'une tour ludique : point haut le projet a été conçu pour limiter l'impact visuel
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	-Les travaux engendreront la perte de 0.9ha de forêt de production mais le massif alentour est domaniale, garantissant sa pérennité. La mise à disposition foncière fait l'objet d'un accord partenarial (convention d'utilisation) cadrant les modalités d'exploitation du site qui reste un site à dominante naturelle. Compte-tenu de la taille du massif forestier, l'impact des 0,9 ha qui feront l'objet d'un changement d'usage est minime en terme de perte de surface d'exploitation forestière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

-En terme de fréquentation touristique, le site actuel accueille 160 personnes /instantanée max et le projet accueillera 40 personnes/instantanée supplémentaire. Rapporté à la surface globale du site de l'aventure Parc (3ha) le dérangement des espèces par les visiteurs est supportable.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

voir annexes

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments rapportés et identifiés, les impacts du projet sont minimes et ont fait l'objet d'une réflexion pour les réduire au maximum c'est pourquoi nous estimons que ce projet ne devrait pas être soumis à une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent


Objet
fiche descriptive note onf rapport expertise sanitaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Celles-sur-Blaise le 15 juin 2022
GEORGE Claude

Signature Président SURL


Syndicat Mixte d'Aménagement des lacs
1 avenue Cochen de la Hone
54540 BADONVILLER
03 83 42 14 12 - Fax 03 83 42 14 23
www.paysdeslacs.com

